

COVID-19 : Distribution des masques

Dernière MAJ le 08/06/2020

Publié le 18 mai 2020

Distribution des masques

La distribution des masques, effective à partir du 18 mai s'organisera selon les principes suivants :

Du lundi 18 mai au mercredi 20 mai de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Du lundi 25 mai au jeudi 28 mai de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (de 9h à 12h et 14h à 17h en mairies annexes).

- Réservée en premier lieu aux Baulois âgés de **75 ans et plus** entre le 18 mai et le 28 mai ;

Puis, en fonction du stock disponible, vendredi 29 mai.

Dans trois sites, en cohérence géographique avec les 17 bureaux de vote (indiquée sur votre carte d'électeur)

- **Hôtel de ville** : bureaux de vote n° 1, 2, 3, 4, 5, 10
- **Mairie annexe d'Escoublac** : bureaux de vote n° 6, 7, 8, 15, 16, 17
- **Mairie annexe du Guézy** : bureaux de vote n° 9, 11, 12, 13, 14.

Sur la base d'un masque par électeur et sur présentation de la **carte d'électeur** et la **carte nationale d'identité** ;

Avec possibilité de **procuration simplifiée** pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer elles-mêmes.

Lorsque les dates de livraisons du reste des masques seront confirmées, un **nouveau calendrier de distribution** sera communiqué aux Baulois.

Les services du **Centre Communal d'Action Sociale** organiseront la dotation des masques pour les **résidents de Bôle Eden** et les **bénéficiaires du portage de repas à domicile**.

Merci de votre compréhension et de votre patience.

MAJ du 28 mai 2020

A partir du 28 mai dès 14h, poursuite de la distribution des masques « grand public » : Cette distribution, après avoir été réservée aux personnes âgées de 75 ans et plus, est ouverte au reste de la population bauloise à partir du 28 mai après-midi. Chacun, sans distinction d'âge, dès lors qu'il est inscrit sur la liste électorale, est désormais invité (en respectant le secteur d'attribution sur la base des bureaux de vote) à retirer son masque soit à l'hôtel de Ville, à la Mairie annexe du Guézy ou d'Escoublac. Les services de la Ville rappellent que la présentation de la carte d'électeur et d'une pièce d'identité sont nécessaires pour obtenir son masque et précisent que la distribution sera également opérationnelle le 29 mai et à partir du 2 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h.

MAJ du 8 juin 2020

A partir du lundi 8 juin, il sera possible à tous les Baulois de venir retirer un masque de protection à l'Hôtel de ville ou dans les mairies annexes, aux heures d'ouverture et **sur simple présentation d'un justificatif de domicile.**

La distribution est donc désormais élargie à **l'ensemble des Baulois, y compris n'étant pas inscrits sur la liste électorale et tant résident principal que secondaire, sur la base d'une justification de domicile.**

Des masques supplémentaires pourront également être distribués aux Baulois ayant déjà bénéficié d'une première dotation, dans la limite du stock disponible.

Conformité RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*)

« Dans le cadre des opérations de distribution de masques à ses administrés, la Ville de La Baule-Escoublac va exploiter un fichier informatisé constitué de données extraites du fichier de la liste électorale. Ce traitement de données personnelles a pour base légale l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6.1.e du règlement européen sur la protection des données).

*Les données seront traitées par les personnes chargées de la mise en œuvre des opérations de distribution. Elles ne seront conservées que le temps nécessaire à l'exécution de ces opérations et seront **détruite 1 mois** après l'issue de celle-ci.*

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. www.cnil.fr (<https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>) pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo.labaule@cap-atlantique.fr


Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/distribution-des-masques-5446?>



VILLE DE LA BAULE

Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

